



Affaire 07-190826

Soutien au développement agricole et à l'emploi local -
Octroi d'une subvention d'investissement pour l'année 2026
au profit de la SCIC Plaine Emploi

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la
convocation avait été faite le 13 août 2026 et que le nombre
de membres en exercice étant de 29, le nombre de
présent(s) est de : 21

Absents : 04

Procurations : 04

Total des votes : 24

Secrétaire de séance : MAURER Mhedi



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE-DES-PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 AOÛT 2026

L'an deux mille vingt-six le DIX-NEUF AOÛT à DIX-
HUIT HEURES ET TROIS MINUTES le Conseil
municipal de La Plaine-des-Palmistes dûment
convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé
au lieu habituel de ses séances sous la
Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS :

PAYET Johnny Maire
FAUSTIN Jean Yves 1^{er} adjoint
IGOUE Sabine 2^{ème} adjointe
DAMOUR Jean Claude 3^{ème} adjoint
THIBURCE Héliette 4^{ème} adjointe
RIVIERE Alain 5^{ème} adjoint
DALLEAU Gina 6^{ème} adjointe
MOGALIA Mélissa 8^{ème} adjointe
LEFLEM Bernard Conseiller Municipal
MAILLOT Béatrice Conseillère Municipale
JULIE Willy Conseiller Municipal
BERGAMME Henriette Conseillère Municipale
FONTAINE Wilfrid Conseiller Municipal
PROBST Emmanuelle Conseillère Municipale
FOSSY Bernard Conseiller Municipal
LAURET Blandine Conseillère Municipale
JUSTINE Victorien Conseiller Municipal
PARIEL Myriam Conseillère Municipale
DIJOUX François Conseiller Municipal
BOYER Annie Claude Conseillère Municipale
MAURER Mhedi Conseiller Municipal
CANDASSAMY Emilie Conseillère Municipale

ABSENT(S) :

ARZAL Sophie Conseillère Municipale
JISTA Elian Conseiller Municipal
ROCHETAING Roseline Conseillère Municipale
AZOR Frédéric Conseiller Municipal

PROCURATION(S) :

PAYET Mickael 7^{ème} adjoint à PAYET Johnny
ALBUFFY Sonia Conseillère Municipale à DAMOUR
Jean Claude
JULIE Willy Conseiller Municipal à LEFLEM
Bernard
BALASSY Reine Claude Conseillère Municipale à
MOGALIA Mélissa

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20260819-DCM07-190826-DE
Date de télétransmission : 20/08/2026
Date de réception préfecture : 20/08/2026

Publicité faite le 21 août 2026

Affaire 07-190826

Soutien au développement agricole et à l'emploi local - Octroi d'une subvention d'investissement pour l'année 2026 au profit de la SCIC Plaine Emploi

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2251-1 et suivants,

Vu le Règlement (UE) 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune de La Plaine-des-Palmistes ;

Vu les statuts de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Plaine Emploi, dont la commune de La Plaine-des-Palmistes est membre associée ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la SCIC Plaine Emploi en date du 7 août 2026 autorisant le Président de la SCIC Plaine Emploi à solliciter une subvention d'investissement pour l'année 2026 auprès de la commune de La Plaine-des-Palmistes et au profit de la SCIC Plaine Emploi,

Vu le courrier de demande de subvention d'investissement pour l'année 2026 transmis par le Président de la SCIC Plaine Emploi à la commune de La Plaine-des-Palmistes,

En préambule, le Maire indique qu'il présente le présent rapport en sa qualité de représentant de la commune au sein du conseil d'administration de la SCIC Plaine Emploi. A ce titre, il ne prendra pas part au vote.

Il est rappelé l'engagement de la commune de La Plaine-des-Palmistes au sein de la SCIC Plaine Emploi. Cette structure coopérative a été créée pour porter le projet ambitieux de développement agricole et de retour à la terre sur notre territoire. À terme, la coopérative a vocation à constituer l'Entreprise à But d'Emploi, outil central et indispensable à la mise en œuvre du dispositif « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée », notamment par la mise en valeur et la revitalisation des terres aujourd'hui incultes.

Afin d'accompagner la SCIC Plaine Emploi dans le démarrage de son activité, son Président a adressé à la commune un courrier de demande de subvention d'investissement pour l'année 2026, afin de financer l'acquisition des premiers équipements pour un montant total estimé de 10 000 euros TTC (notamment débroussailleuses, souffleurs, nettoyeurs haute-pression, tronçonneuses, divers équipements pour la plantation).

Il est proposé d'y répondre favorablement. En droit communautaire de la concurrence, cette subvention relève de la réglementation sur les aides d'État. Afin de sécuriser juridiquement la délibération, le dispositif est adossé au Règlement européen 2023/2831 relatif aux aides de minimis. Ce régime d'exemption autorise l'octroi d'aides publiques dès lors que le montant total des aides perçues par une même entreprise n'excède pas le plafond de 300 000 euros sur une période glissante de trois ans. La totalité de la subvention d'investissement sera ainsi imputée sur le plafond de minimis de la SCIC Plaine Emploi.

Sur le plan budgétaire et comptable, la subvention sera versée en une seule fois sur présentation d'une facture d'achat des matériels. En dépense, les crédits seront inscrits au chapitre 204, au titre du budget de l'exercice 2026.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés et M. le maire n'ayant pas pris part au vote,

- **PREND ACTE** que le Maire ne prend pas part au vote de la présente affaire,
- **INVITE** les membres du Conseil municipal ayant un intérêt direct ou indirect dans cette affaire à ne pas prendre part au vote,
- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention d'investissement de 10 000,00 euros pour l'année 2026, au profit de la SCIC Plaine Emploi,
- **DESIGNE** le 7^e adjoint délégué à l'agriculture et au projet alimentaire territorial, M. Mickaël PAYET, pour signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **AUTORISE** le Maire, ou en cas d'indisponibilité, l'élu délégué, à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,


Johnny PAYET

SCIC Plaine Emploi
230 rue de La République
97431 LA PLAINE DES PALMISTES

La Plaine des Palmistes
Le 12 août 2026

Le Président de la SCIC Plaine Emploi

A

Monsieur le Maire
Commune de La Plaine des Palmistes
230 rue de la République
97431 LA PLAINE DES PALMISTES

Objet : Demande d'avance en compte-courant d'associé 2026-2028 et demande de subvention d'investissement 2026

Monsieur le Maire,

Le conseil coopératif s'est réuni le 7 août 2026. Les membres ont validé deux demandes financières adressées à la commune.

La première demande concerne une avance en compte courant d'associé. Le montant sollicité s'élève à 502 200 euros. Conformément à nos échanges préalables sur ce sujet, le taux d'intérêt proposé est fixé à 0,15 % par an. Cette avance permettra de financer le démarrage de la coopérative, avec un remboursement au plus tard deux ans à compter de la date du 1^{er} versement.

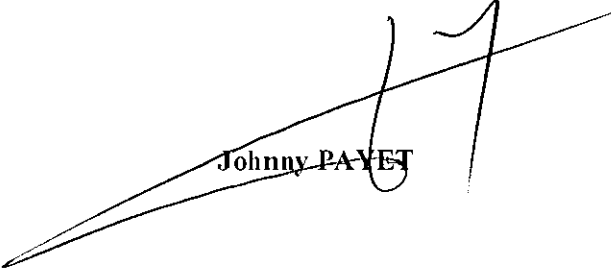
La seconde demande concerne une subvention d'investissement pour l'année 2026. Le montant sollicité s'élève à 10 000 euros. Cette somme financera l'achat des premiers équipements de travail.

Je précise que ces financements respectent le régime européen des aides de minimis. Le plafond légal de 300 000 euros sera ainsi scrupuleusement respecté.

Je vous remercie pour l'attention portée à cette demande et me tiens à votre disposition pour contractualiser la convention d'avance en compte-courant d'associé.

En vous souhaitant une bonne réception du présent courrier, je vous prie de croire, **Monsieur le Maire**, en mon respect le plus sincère.

Le Président de la SCIC Plaine Emploi


Johnny PAYET

Procès-Verbal

Conseil coopératif - SCIC Plaine Emploi

Convocation adressée par : M. Johnny PAYET, Président de la SCIC Plaine Emploi, en date du 20 août 2026

Séance du 7 août 2026 à 14h00

L'an deux mille vingt-six, le sept août à quatorze heures, le Conseil coopératif s'est réuni.

La réunion se tient à la mairie de La Plaine des Palmistes.

La séance est présidée par Monsieur Johnny Payet, Président du Conseil Coopératif.

Sont présents ou représentés :

- La commune de La Plaine des Palmistes, représentée par son Maire.
- Monsieur Jonathan Carcany.
- La SCEA Élevage Lallemand.
- Madame Karen Sautron.
- Monsieur Patrick Esperon.

Le président constate que le quorum est atteint.

La séance est ouverte à quatorze heures.

Première résolution : Validation de l'ordre du jour

Le Conseil coopératif examine l'ordre du jour présenté par le Président.

Après discussion, le Conseil adopte l'ordre du jour sans modification.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Deuxième résolution : Demande d'avance en compte courant d'associé

Le Conseil coopératif étudie la demande d'avance à adresser à la commune. Cette avance s'élève à la somme de 502 200 euros. Le taux d'intérêt annuel appliqué est fixé à 0,15 %. Cette aide est conforme au régime européen des aides de minimis.

Le Conseil autorise le Président à solliciter cette avance. Le Président est habilité à signer la convention correspondante.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Troisième résolution : Demande de subvention d'investissement

Le Conseil examine la demande de subvention d'équipement pour l'année 2026. Le montant de la subvention est fixé à 10 000 euros. Cette somme financera le matériel et les équipements de démarrage. Ce financement respecte la réglementation européenne des aides de minimis. Le Président est autorisé à transmettre la demande au Maire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Quatrième résolution : Lancement du recrutement du Directeur Général

Le Conseil examine la création du poste de Directeur Général. La rémunération mensuelle est fixée à 3 840 euros bruts. Le Conseil autorise le Président à lancer la procédure de recrutement. Le Président sélectionnera les candidats et présentera son choix au Conseil.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Accusé de réception
974-219740065-20260819-DCM07-190826-DE
Date de télétransmission : 20/08/2026
Date de réception préfecture : 20/08/2026

Cinquième résolution : Validation de la feuille de route 2026

Le Conseil coopératif étudie le programme d'actions d'août à décembre 2026. Ces actions concernent l'agriculture, l'alimentation et l'emploi local. Le Conseil valide la feuille de route prévisionnelle présentée. En plus du recrutement du directeur général, le conseil valide le recrutement d'un responsable d'exploitation (3 380 euros bruts). Ces deux personnes sont chargées de lancer l'activité opérationnelle de la SCIC.

Par ailleurs, après examen de près de 40 propositions de logos faites par le Président, le Conseil coopératif a validé le logo de la SCIC Plaine Emploi, afin de permettre la construction de sa charte graphique autour de lui.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Sixième résolution : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Conseil donne tous pouvoirs au Président de la coopérative. Le Président accomplira toutes les démarches administratives nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

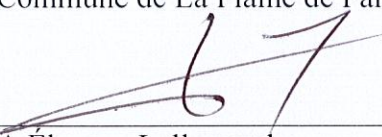
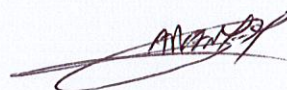
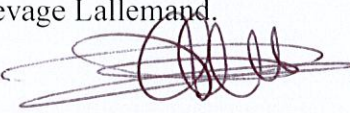
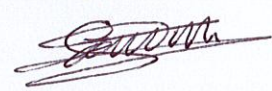
Le présent procès-verbal est signé par le Président.

Pour extraits conformes

M. Johnny PAYET

Président de la SCIC Plaine Emploi

Signature des membres présents

Pour la Commune de La Plaine de Palmistes 	Monsieur Jonathan Carcany. 
La SCEA Elevage Lallemand. 	Madame Karen Sautron. 
Monsieur Patrick Esperon. 